

VOYAGE AUX ANTILLES

FRANÇAISES, ANGLAISES, DANOISES, ESPAGNOLES;
A SAINT-DOMINGUE ET AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Première Partie.

LES ANTILLES FRANÇAISES.

PAR

✓
A. GRANIER DE CASSAGNAC.
H



PARIS,
DAUVIN ET FONTAINE LIBRAIRES,
PASSAGE DES PANORAMAS, 33.

1842

1900

ont prêté cinq, six et huit mille francs à leur maître. Il y a, à Marie-Galante, un esclave menuisier qui est devenu riche, tandis que son maître est devenu pauvre. Alors les rôles ont changé. C'est l'esclave qui fait travailler le maître et qui lui paie sa journée; et lorsque le pauvre blanc se sent accablé, le nègre lui frappe sur l'épaule, en lui disant avec bonté : « Eh bien ! maître, ça ne va donc pas aujourd'hui ? » Mais pourquoi les esclaves qui ont de l'argent ne se rachètent-ils pas ? C'est ce que je vous dirai plus loin, en rapportant la réponse que m'a précisément faite à cette question un nègre de M. Henriville du Chaxel, à la Martinique, auquel son maître donnait gratuitement la liberté, et qui m'expliquait pourquoi il n'était pas assez bête pour l'accepter. Vous verrez que ce nègre avait infiniment plus d'esprit et de bon sens que tous les philanthropes ensemble.

Les nègres sont donc logés d'abord, et puis nourris, toujours avec abondance, sans compter leurs profits, qui peuvent être considérables; mais ils sont encore vêtus et soignés. Les nègres ont tous droit à deux vêtements par an, qui se composent ainsi qu'il suit : un pantalon de toile, une chemise de toile et une casaque de laine. Le pan-

paysans français, et j'en ai vu un assez grand nombre qui étaient meublées avec un grand luxe. Elles renfermaient, par exemple, un beau lit en acajou massif, à colonnes torses, comme on les fait aux colonies, et dont le moindre coûte deux cents francs; une belle commode du même bois, des chaises et une glace. Je visitais, un jour, les cases de l'habitation Gressier, à la Capesterre, et je ne fus pas peu surpris en y trouvant collée contre les murs, en manière de galerie, une collection complète des gravures du *Journal des Modes*.

La plupart des nègres vivent en ménage, mais presque aucun n'est marié. Ceci est le point sur lequel il est le plus difficile de vaincre la barbarie africaine, à savoir, faire comprendre à un homme et à une femme, qui se sont donnés l'un à l'autre, qu'ils doivent s'appartenir toute leur vie et exclusivement. L'histoire nous apprend que c'est aussi le concubinage qui, de tous les éléments des mœurs payennes, résista le plus au christianisme. Donc, les nègres ne veulent pas se marier. Il n'est pas de moyens qu'on n'emploie pour les y déterminer : conseils, instances, caresses, argent, rien n'y fait. J'ai interrogé moi-même, à la Martinique, chez M. Henriville du Chaxel, une négresse qui avait

eu onze enfants du même nègre, et qui avait toujours refusé de l'épouser. Elle ne me donna pas de raison, sinon qu'elle ne voulait pas. Je lui dis ce que je pus imaginer de plus concluant pour son bon sens et de touchant pour son cœur, en lui parlant de ses onze enfants, tous vivants, qu'elle allait laisser bâtards, et qui auraient pour elle beaucoup plus de respect, si elle épousait leur père ; elle me parut ne rien comprendre à tout cela, et me répondit par son refrain stupide : *Moi pas voulué, je ne veux pas.* J'ai consulté beaucoup de prêtres sur cette répugnance des nègres à se marier, et je leur ai demandé s'ils en avaient su le vrai motif : il m'ont tous répondu qu'il n'y en avait pas d'autre que leur habitude de la vie sauvage, composée du vagabondage matériel et du vagabondage moral ; et qu'on ne pouvait jamais amener au mariage que ceux qui s'étaient laissés prendre aux choses de la religion.

Il y avait, aux colonies, avant la révolution, diverses habitations, et même les plus belles, qui appartenaient aux Religieux. Elles furent confisquées par l'État, lors de la suppression des biens ecclésiastiques. Toutes ces habitations se faisaient remarquer par leur bonne tenue, et par la conduite exem-